

Présumé coupable : l'identification traumatique.

Par Marie-Christine Gryson-Dejehansart / 01 novembre 2013.

Article déjà publié dans blogs.mediapart.fr/blog/marie-christine-gryson et publié dans la REPD avec l'autorisation de l'auteur.

Présumé coupable : les conséquences du film de Vincent Garenq.

En évoquant le film de Vincent Garenq « Présumé coupable » lors de l'émission « C à vous » sur France 5, Bertrand Tavernier a prononcé les mots qui lui valent d'être poursuivi par le Parquet et donc jugé en correctionnelle, non pour « incitation au crime » comme le souhaitait M^e Maisonneuve, avocat de Fabrice Burgaud mais pour « Outrage à magistrat ». Ce grand réalisateur avait pourtant dit de Fabrice Burgaud que *c'est un homme que l'on a envie d'exécuter...* La peine de mort ainsi décrétée publiquement pour un représentant de la Justice qui - lorsque l'on veut bien s'intéresser de manière dépassionnée et objective à cette affaire - n'a fait que son devoir en sauvant une dizaine d'enfants de l'enfer des viols avec barbarie, enfant qui ont été reconnus victimes. Il est vrai que ni cette vérité judiciaire des enfants et encore moins leur souffrance ne sont présentées dans ce film débordant de contre-vérités.

Nous avons pu faire état de ce risque d'emportement lié au choc à Christophe Rossignon le producteur du film « Présumé coupable » - reconnu par la profession du fait de ses précédentes productions - avec qui nous avons eu un échange très intéressant en juin dernier. Nous y reviendrons plus loin.

Il faut savoir que dans un premier temps, lors du tournage du film, il m'avait étrangement retourné mon ouvrage « Outreau la vérité abusée » sans le lire - je voulais juste lui apporter le contradictoire - avec une lettre d'accompagnement.

Que ce film provoque une réaction de haine destructrice n'a rien d'étonnant puisqu'il vous projette en pleine figure un torrent de larmes et le corps décharné de l'huissier dont on suit le calvaire comme celui d'un martyr de l'erreur judiciaire... et face à lui un jeune homme froid et mécanique dans les habits trop grands d'un juge d'instruction actionnant sans émotion cette prétendue machine à broyer les innocents, présumés coupables que nous pourrions être tous, selon sa démonstration.

Tous les relents traumatiques du nazisme avaient déjà été utilisés par la défense des accusés, relayée par les médias... comparant Fabrice Burgaud à Eichmann... Alors dans un tel contexte, tout est socialement permis afin éviter le retour de la Shoah n'est-ce pas ?... Comment ne pas avoir envie de se débarrasser d'un personnage aussi malfaisant et ce, dans l'intérêt de tous !

Les ressorts de l'émotion créant une identification traumatique

Le premier ressort de l'émotion jouée par Philippe Torreton, c'est bien l'empathie traumatique par identification à la souffrance de l'huissier face à une machine déshumanisée.

Or il s'agit d'une fiction - du moins présentée comme telle - qui sert le plaidoyer du livre d'Alain Marécaux « Chronique de mon erreur Judiciaire » écrit avant le second procès en appel à Paris. Alain Marécaux avait maintes fois exposé le sacrifice de son corps à la compassion du public et l'on pourrait reprendre ici la réflexion cynique des Guignols de l'Info à cette époque pour prendre la distance nécessaire au retour du rationnel : « l'huissier se suicide le lundi et il est à la télé le mercredi ».

Les accusations des autres enfants reconnus victimes, n'avaient pas été retenues lors du procès de Saint-Omer mais Alain Marécaux avait été condamné pour agressions sexuelles sur son fils qui lui avait demandé lors d'un huis clos très émouvant aux assises de Saint-Omer, en le regardant droit dans les yeux : « reconnais ce que tu m'as fait si tu veux que je te pardonne ». Il avait alors reconnu les faits en précisant qu'à cette époque-là il ne savait plus ce qu'il faisait. Ces événements sont rapportés par le Président Monier aux magistrats de la commission d'enquête de l'Inspection des Services Judiciaires :

http://www.lasemainedansleboulonnais.fr/mediastore/NordLittoral/A2009/M01/Jean-Claude_Monier.pdf

Le film, au prétexte de la fiction peut exclure la partie civile, et ignorer les charges lourdes et concordantes que les magistrats de la chambre de l'instruction avaient réunies en plus des révélations croisées pour renvoyer à l'unanimité les accusés au procès d'assises. Il ne tient pas compte des véritables dysfonctionnements des procès d'Outreau ni des graves anomalies qui ont été observées, la plus importante étant l'intervention de Yves Bot procureur de Paris venu présenter ses excuses aux accusés avant le délibéré des jurés... D'où la plainte de l'une des victimes relative à l'influence sur la décision des jurés de ce délégué de l'exécutif sur la Justice faisant fi de la séparation des pouvoirs en tant que garant de la démocratie.

Le second ressort pour imposer cette dictature de l'émotion - jamais évoquée dans ce sens-là - et déjà utilisé par la défense lors des deux procès, a été l'absence de l'incarnation de la souffrance des enfants, étant mineurs elle ne pouvait être portée devant les caméras. Il s'est agi dans ce film non seulement d'ignorer cette souffrance des enfants broyés par les viols en réunion, pour ne pas faire de concurrence à celle de l'huissier, mais pire elle a été neutralisée par une scène qui est totalement mensongère et que les spectateurs ont pris pour la réalité... Comment pouvaient-ils faire la part des choses sans la version légitime du contradictoire ?

La déposition aux assises d'un enfant d'Outreau présenté assis, se tortillant sur un banc, piétine la réalité, car les enfants étaient placés chacun à leur tour dans le box des accusés alors que les accusés étaient dans la salle d'audience, avec leurs avocats et les journalistes, comme spectateurs de leur procès. Le procureur Maurel a d'ailleurs déclaré à l'IGSJ qu'ils formaient un travail d'équipe (certains journalistes avec les avocats et les accusés) qui se concrétisait dans des repas au restaurant. Du jamais-vu lors d'un procès d'assises.

Dans le film « Présumé coupable » cet enfant est donc présenté comme « rigolard et débillard » (cf les invectives de l'abbé Wiel à son sujet lors du procès) et il est interrogé doucement par un seul avocat dans une salle toute calme alors que dans la réalité il était interrogé par les 17 avocats de la Défense dont l'agressivité a été maintes fois dénoncée et dans une salle où régnait la foire d'empoigne. « À côté de cela le Haka des All Blacks c'est rien » comme l'a exprimé avec conviction M^e Pouille que l'on peut voir dans la bande-annonce du film.

Après avoir analysé les ressorts de l'émotion, on se rend compte que le film fonctionne sur une tromperie qui induit l'indignation et la haine et qui explique le dérapage de Bertrand Tavernier qui n'avait pas le décryptage du film et les données du dossier. Et c'est en tant qu'expert témoin du terrible stress post-traumatique des enfants qui revivaient les viols en réunion, que nous pouvons être choqués par cette invective meurtrière à l'égard de ce professionnel de la justice. Chérif Delay, l'aîné des enfants victimes a remercié en leur nom Fabrice Burgaud et a tenu à lui dire qu'il est un "Homme Bien" (page 17 du livre « Outreau, la vérité abusée » à propos d'une lettre de Chérif Delay publiée dans « la Semaine dans le Boulonnais »).

En définitive, si la justice a donné droit à 12 enfants - 7 experts ayant validé leur parole - pour avoir subi des faits de viols, d'agressions sexuelles, de corruption de mineurs et de proxénétisme, les aînés d'entre eux estiment cependant que Justice ne leur a pas été rendue et que tous leurs violeurs n'ont pas

été punis. Chérif et Dimitri Delay en témoignent dans le documentaire de Serge Garde produit par Bernard de la Villardière et Innocence en Danger : « Outreau, l'autre vérité ». Chérif Delay en témoigne également dans son ouvrage « Je suis debout » paru au Cherche Midi et dans une vidéo enregistrée dans le contexte du prochain procès d'Outreau qui se tiendra à Rennes, il dit attendre de la Justice qu'elle soit « vraie ».

Rencontre avec Christophe Rossignon.

Lorsque je lui ai cité la scène mensongère sur l'interrogatoire d'un enfant, Christophe Rossignon, personnage sensible et chaleureux, a bien entendu invoqué la liberté de la fiction. En revanche, il n'a pas utilisé cet argument pour évoquer l'intérêt cinématographique de ce portrait remarquable d'un Fabrice Burgaud, froid et mécanique qui selon lui était bien illustré par son indifférence au deuil de l'huissier. Pour que cette illustration soit authentique il m'a dit avoir avec Vincent Garenq puisé dans les procès-verbaux de l'interrogatoire de l'huissier par ce magistrat de l'instruction. Il montre en particulier le moment où ce dernier répond « Je suis au courant » lorsque le visage torturé de Philippe Torretton évoque la mort de sa mère. Or les condoléances présentées par Fabrice Burgaud assorties d'une poignée de main, lorsque Alain Marécaux a été reçu pour cette audition, ne sont pas consignées dans le procès-verbal bien évidemment ce n'est pas le lieu...

Christophe Rossignon n'a toujours pas lu « Outreau la vérité abusée », son métier à lui, c'est le cinéma... a-t-il précisé toujours sur la défensive, mais il a tenu à me féliciter pour mon travail auprès des enfants victimes. Il a accepté mon ouvrage sur « L'enfant agressé et le conte créatif »...

En conclusion, nous pouvons dire que Bertrand Tavernier fait aujourd'hui les frais de cette emprise émotionnelle donnée par ce film qui a fonctionné - comme les procès télé-réalité - sur l'injonction d'identification traumatique « Cela peut vous arriver à tous ». Les réactions des internautes à l'égard du Juge mais aussi de tous les professionnels d'Outreau relèvent aujourd'hui encore d'une agressivité passionnelle en lien direct avec l'impact de ce film qui anesthésie de nouveau le rationnel qui ne peut encore intervenir pour obtenir d'eux un jugement apaisé. C'est pour cette raison que cette plainte était nécessaire.